

INTRODUCTION

par

Ludivine DAMAY¹, Denis DUEZ² et Benjamin DENIS³

Cet ouvrage s'inscrit dans de larges débats qui traversent la société et les sciences sociales. Ces débats touchent d'une part à la question des savoirs et aux formes multiples de l'expertise dans un contexte où l'on observe une prolifération des formes de discours légitimes. Ils renvoient d'autre part à la question du public et à la manière dont les revendications prennent forme, se publicisent et sont traitées par les autorités publiques. Ces deux débats s'interpénètrent, notamment parce qu'ils portent tous les deux une critique d'une acception radicalement objectivante de la réalité sociale. La réalité sociale et politique n'est pas directement appréhendable et compréhensible. Ceux qui produisent le savoir, ou les savoirs, traduisent en effet cette réalité et la modèlent plutôt qu'ils ne la montrent simplement. Les problèmes publics eux aussi sont construits et n'ont pas d'essence propre. Au-delà de cette perspective constructiviste, la dynamique même de construction des problèmes publics implique souvent des situations de controverses dans lesquelles se confrontent des expertises et des positionnements divergents. Cette introduction en évoque les principaux enjeux.

Sur l'expertise d'abord. Depuis quelque temps, au moins depuis le début des années 2000, l'on observe une inflation du recours à l'expert et à l'expertise. L'essor des vocables relevant l'importance des savoirs

¹ Ludivine Damay est politologue, chercheuse post-doc au Centre de recherche en science politique (CReSPo) des Facultés universitaires Saint-Louis (FUSL).

² Denis Duez est politologue, chargé de cours et directeur de l'Institut d'études européennes des FUSL.

³ Benjamin Denis est politologue, chargé de cours aux FUSL.

« signalent la valeur accordée à – prise par – ces questions dans notre société, celle autour de la place sociale des savoirs, de leur construction, de leurs légitimités, leur validité, etc.⁴ ». Cette inflation a sans nul doute un rapport avec ce que Giddens appelle la « modernité réflexive », l'émergence « d'une société du risque » décrite par Beck, ou encore l'augmentation de l'incertitude. Face à une complexité croissante du monde contemporain et aux controverses sur les questions nucléaires, sur les organismes génétiquement modifiés, sur les risques liés aux changements climatiques ou sur les facteurs de transmission de certaines maladies, il n'est plus aussi facile de croire en l'existence d'un pouvoir transcendant qui sait dans quelle direction il doit mener sa barque. Ni l'autorité publique ni les experts issus des sciences dites « dures » ne sont plus perçus comme détenteurs du savoir ultime, celui qu'on suit aveuglément⁵.

Contrairement à ce que les exemples donnés plus haut pourraient laisser penser, l'incertitude n'est pas seulement située dans le cadre de controverses à haut degré de scientificité, elle est également sociale et se traduit par des débats sur la manière de gérer certains « maux » de nos sociétés : comment résoudre le problème du chômage, comment soigner mieux les maladies mentales, comment gérer la fin de vie et réglementer l'euthanasie, etc. On voit mal sur ses sujets comment l'expertise classique pourrait à elle seule venir donner une direction politique claire. Ainsi, l'inflation de l'expertise renvoie aussi à la multiplication des acteurs qui s'en revendiquent. Il ne s'agit plus seulement de l'expertise « classique », celle des « savants » du monde scientifique ou encore celle des techniciens issus des institutions étatiques (on parle alors d'expertise interne à l'administration). D'autres acteurs s'appuient sur l'expertise : « Il est peu d'institutions qui ne se soient intéressées à leurs publics, leurs usagers voire leur image dans l'opinion ; peu de structures qui ne se soient donné les instruments d'une observation et d'un contrôle statistique de ses activités⁶. » C'est

⁴ LOCHARD, (Y.) et SIMONET-CUSSET (M.), « L'expertise associative comme question sociologique », in LOCHARD, (Y.) et SIMONET-CUSSET (M.), *L'expert associatif, le savant et le politique*, Syllepse, Paris, 2003, p. 8

⁵ ROQUEPLO (P.), *Entre savoir et décision : l'expertise scientifique*, INRA, Paris, 1997.

⁶ *Ibidem*, p. 8.

le cas des partenaires sociaux, des entreprises, du monde associatif, notamment.

La toute puissance de l'expertise classique est remise en cause, y compris par la valorisation des savoirs « ordinaires ». Comme l'ouvrage de Thomas Fromentin et Stéphanie Wojcik le souligne, les expressions qui laissent place au caractère profane de la parole, du savoir, de la compétence, de l'expertise ont largement fait leur apparition depuis quelques années dans le champ des sciences sociales⁷. Le profane prend de la place dans le règlement de décisions sociotechniques à côté de l'expert scientifique, il prend de l'ampleur dans les médias (internet citoyen, débats télévisés dans lesquels le profane interroge davantage que le journaliste, etc.). Michel Callon, Pierre Lascoumes et Yannick Barthe montrent avec force combien des groupes de profanes, de non-professionnels, directement ou indirectement touchés par ces questions, peuvent s'impliquer dans un processus de décision et apporter un savoir de « plein air » dans une « démocratie technique »⁸. Dans d'autres cas, c'est l'expertise associative qui est mise en évidence, témoignant de la multiplication des foyers de production des savoirs, savoirs qui peuvent être fortement formalisés (dans des statistiques par exemple par lesquelles ces associations entendent davantage que les outils statistiques des institutions étatiques décrire le public ou les problèmes qu'elles rencontrent) ou qui se chargent de rendre compte « authentiquement » d'une expérience quotidienne grâce à une présence active sur le terrain. Les associations de lutte contre l'exclusion sociale, comme ATD Quart-Monde, veulent par exemple donner plus de poids aux savoirs expérientiels, aux « savoirs de vie » que seuls les exclus eux-mêmes détiennent selon ces associations⁹. La tendance actuelle interroge donc la construction sociale des savoirs et questionne la coupure entre les savoirs « experts » et les savoirs « profanes ». La participation des citoyens, dans ce cadre, n'est plus synonyme d'incapacité. Les citoyens contestent

⁷ FROMENTIN (T.) et WOJCIK (S.), *Le profane en politique. Compétences et engagements du citoyen*, L'Harmattan, Paris, 2008.

⁸ CALLON (M.), LASCOUMES (P.) et BARTHE (Y.), *Agir dans un monde incertain. Essai sur la démocratie technique*, Le Seuil, Paris, 2001.

⁹ LOCHARD, (Y.) et SIMONET-CUSSET (M.), *op. cit.*

d'ailleurs de plus en plus les « arguments d'autorité ¹⁰ ». Dans le cadre de l'action publique, les citoyens étant également porteurs d'une « vision » pour le développement de leur cadre de vie et de formes de savoirs propres ¹¹, les élus et les techniciens administratifs n'incarnent plus, à eux seuls, l'intérêt général et le bien public.

On peut critiquer cette qualification de « savoir profane » par opposition aux savoirs experts ¹². L'usage de ces expressions qualifiant de « profane » la compétence, le savoir ou encore la parole, suppose qu'il y ait un point de vue autorisé, un point de vue surplombant pour qualifier ce qui n'appartient qu'à un autre monde, radicalement étranger et démuné ¹³. Tant du point de vue du sacré que du scientifique ou encore de l'homme politique, il y a un prétendu « monopole d'accès à un type de savoir donné ¹⁴ » et ces autres, qualifiés de profanes, n'ont pas accès à ces ressources. Or il nous semble qu'il faut questionner cette prétendue rupture entre le profane et le savant ou encore le politique. En matière de compétence politique, par exemple, on remet de plus en plus en cause l'idée qu'il y aurait une réelle hiérarchie de compétences politiques avec, au sommet, l'homme politique comparé au savant et, en bas de l'échelle, le simple citoyen qui n'y goûterait simplement

¹⁰ BLONDIAUX (L.), *Le nouvel esprit de la démocratie. Actualités de la démocratie participative*, Le Seuil, Paris, 2008, p. 86-89.

¹¹ Pour Fischer, par exemple, on peut dire que la « rationalité technique peut être mise en doute par la rationalité culturelle », celle qui est basée sur les « expériences personnelles et familiales plutôt que sur les calculs techniques et dépersonnalisés » (notre traduction). FISCHER (F.), « Citizen deliberation and the problem of expertise: resituating knowledge in practical reason » in CASTAGNA (B.), GALLAIS (S.), RICAUD (P.) et ROY (J.-P.) dir., *La situation délibérative dans le débat public*, vol. 1, Presses universitaires François-Rabelais, Tours, 2004, p. 87. D'autres, comme McSwite, King et Stivers, montrent que « les législateurs utilisent le savoir généralisé alors que les citoyens pensent en termes personnels ou de savoirs vécus » (notre traduction). BOGASON (P.), KENSEN (S.) et MILLER (H. T.), « Pragmatic, extra-formal democracy », *Administrative Theory and Praxis*, vol. 24, n° 4, 2002, p. 681.

¹² BLONDIAUX (L.), « Le profane comme concept et comme fiction politique. Du vocabulaire des sciences sociales aux dispositifs participatifs contemporains : les avatars d'une notion » in FROMENTIN (T.) et WOJCIK (S.), *op. cit.*, p. 37-51.

¹³ FROMENTIN (T.) et WOJCIK (S.), *op. cit.*

¹⁴ BLONDIAUX (L.), « Le profane... », *op. cit.*, p. 39.

rien et qu'on pourrait qualifier de profane. Comme l'écrit Marc Sadoun :

Que l'intelligence politique soit ainsi liée à la possession de ressources sociales, les enquêtes sociologiques l'ont abondamment vérifié, que l'on puisse réduire la politique à un stock de connaissances et conclure à l'incompétence de ceux qui en sont dépourvus est plus contestable. [...] Il n'y a pas en politique un savoir, mais des aspirations, des croyances, des jugements qui relèvent des catégories du plausible ou du non-plausible, du désirable et du non-désirable sur lesquelles le savant ne saurait porter un jugement ¹⁵.

L'expertise, pour quoi faire ? L'expertise est un savoir pour l'action. L'expert est un connaisseur, un spécialiste par sa pratique. Le recours à l'expertise, par l'État ou par certaines autorités publiques, n'est pas un phénomène nouveau ¹⁶. La production de savoir sur les domaines relevant du champ d'action de l'État a été puissamment soutenue par celui-ci. L'essor de la statistique est ainsi indissociable de l'histoire étatique ¹⁷. Le développement de l'État n'a pu se faire en dehors du développement des sciences et, réciproquement, le développement des sciences a bénéficié de soutiens étatiques. On peut dès lors s'interroger sur l'évolution des modes de production de ces savoirs. « En raison de la complexification de la conduite des affaires publiques, l'État est devenu un grand consommateur et commanditaire d'expertise. Il l'est d'autant plus que, face au déficit de légitimité dont il est l'objet, les responsables politiques pensent pouvoir se donner, en s'appuyant sur des avis extérieurs, une image participative et plus démocratique, tout en légitimant leurs décisions ¹⁸. » Bien sûr, l'État a recours à des formes classiques d'expertise, *via* ses administrations, même s'il externalise aussi ce recours vers des acteurs privés, des

¹⁵ SADOUN (M.), « Faut-il être compétent ? », *Pouvoirs*, 120, 2006, p. 62.

¹⁶ JACOB (S.), « L'accroissement du rôle de l'État et la mutation des savoirs experts. Perspective historique », in JACOB (S.) et GENARD (J.-L.) dir., *Expertise et action publique*, Éditions de l'Université de Bruxelles, Bruxelles, 2004, p. 15-28.

¹⁷ DESROSIERES (A.), *La politique des grands nombres. Histoire de la raison statistique*, La Découverte, Paris, 1993.

¹⁸ JACOB (S.) et GENARD (J.-L.), « L'État et les savoirs experts : la production cognitive en mutation », in JACOB (S.) et GENARD (J.-L.) dir., *op. cit.*, p. 7.

consultants, par exemple. L'aide à la décision s'appuie cependant aussi sur des formes d'expertise plus ouvertes encore, sur des savoirs non spécialisés, *via*, par exemple, le recours à des panels d'usagers ou encore les forums de quartiers. Steve Jacob a bien montré que les modalités de production des savoirs experts évoluaient avec les modèles, les configurations de l'État : à « l'État libéral » correspondent des fonctions de contrôles de population par des fonctionnaires ; à « l'État organisateur » correspondent des fonctions d'assistance, de prévision et de représentation des intérêts assurées par des organismes spécialisés et des représentants officiels ; à « l'État réflexif » correspondent davantage des fonctions de consultation et d'évaluation remplies par des commissions consultatives, des associations privées, des dispositifs participatifs, etc.¹⁹.

Ces pratiques questionnent profondément la manière de faire l'action publique et problématisent le rôle du décideur politique en relation avec son administration. L'expertise n'est plus réservée à des experts patentés, la décision n'est plus confinée à la relation classique entre politique et administration. C'est donc davantage d'une expertise participante dont il s'agit, au double sens d'une « expertise [qui] participe à la définition de la politique à mettre en œuvre, voire à la formulation même de la demande²⁰ » mais aussi d'une expertise où les experts peuvent être les « participants » au dispositif, c'est-à-dire les habitants des quartiers ou les usagers d'un service.

L'expertise peut aussi être en lien avec une nouvelle manière de se mobiliser, de se faire le porte-parole d'une cause, de révéler l'ampleur de certains phénomènes, de montrer les risques encourus. On peut y voir un rapport au politique et au pouvoir de la société civile qui ne passe plus forcément par des formes de militantisme et de politisation classiques²¹. L'engagement y est davantage pragmatique, centré sur la conjuration d'un risque imminent, mais aussi sur des formes de réflexivité diffuses dans la société. On voit ainsi le développement

¹⁹ JACOB (S.), « L'accroissement... », *op. cit.*, p. 15-28.

²⁰ TREPOS (J.-Y.), *La sociologie de l'expertise*, PUF, Paris, 1996, p. 14.

²¹ ION (J.), FRANGUIADAKIS (S.) et VIOT (P.), *Militer aujourd'hui*, coll. CEVI-POF/Autrement, Paris, 2005.

d'une expertise « autonome »²², portée par des acteurs issus de la société civile ou qui se revendiquent comme des intellectuels ou des spécialistes indépendants, et qui est mobilisée non pas pour servir la décision mais bien plutôt comme outil critique vis-à-vis des pouvoirs publics, outil susceptible de dévoiler la domination symbolique dont sont victimes les personnes « ordinaires ». Les militants, porteurs d'expertises dissidentes, font face à d'autres experts, et révèlent d'ailleurs que l'expertise n'est pas neutre, qu'elle est un champ traversé par des luttes de classement entre experts patentés, et entre ceux-ci et les autres, qu'il s'agit d'une « économie de légitimité », avec des offres et des demandes. Des formes de « pluralismes épistémologiques » et « politiques » s'entrecroisent, révélant la coexistence « de diverses approches d'une même réalité apparemment adéquates et valides et d'avis diversifiés »²³ ainsi que la possibilité d'espaces publics de débats dans lesquels un grand nombre de positions trouvent à s'exprimer.

Par ailleurs, il est également question dans cet ouvrage de la construction des problèmes publics. Contre une vision naturaliste qui tendrait à faire croire que les problèmes sociaux ont une « essence » stabilisée, les termes de « construction des problèmes » montrent que ceux-ci sont façonnés par des acteurs à travers la dynamique de production du sens que ces problèmes vont prendre. Gusfield a bien montré, dans son ouvrage *La culture des problèmes publics*, que toutes les situations pénibles vécues par des personnes issues d'une même société ne se transforment pas en « problèmes publics ». Il donne l'exemple suivant : ce n'est pas parce qu'on parle sans cesse dans les médias du problème de la frustration sexuelle que ce problème est géré par une agence gouvernementale... Tous les problèmes sociaux ne sont donc pas publics. Par ailleurs, la définition d'une situation pénible comme étant problématique, les explications causales derrière le phénomène et les solutions préconisées ne sont jamais données une fois pour tou-

²² DELMAS (C.), « L'expertise, l'État et le pluralisme. L'externalisation de l'expertise économique et l'action publique », JACOB (S.) et GENARD (J.-L.) dir., *op. cit.*, p. 35.

²³ DELMAS (C.), *op. cit.*, p. 37.

tes²⁴. La perception du problème que constitue par exemple la conduite en état d'ivresse n'est pas aussi « naturelle » ou évidente qu'elle en a l'air. Cette perception est en effet le résultat « [...] d'opérations de construction des accidents automobiles comme un problème de société, devant être pris en charge par des agences publiques et par des fonctionnaires publics²⁵ ». Le fait de voir la consommation d'alcool uniquement comme une maladie, comme un acte volontaire et délictueux (sans prendre en considération la production et la distribution d'alcool ni même la localisation des débits de boisson et le réseau des transports en commun) affectera par exemple la manière dont le problème sera traité.

Dans cette dynamique qui transforme un fait social en un problème public, la mobilisation des « profanes » et des « experts » joue un rôle important. La perception du fait social comme étant problématique se construit grâce à des interpellations, des actions de sensibilisation, des manifestations. Le problème public se construit par l'évocation de « savoirs » sur le phénomène dont les acteurs souhaitent qu'il soit pris en compte et solutionné. « Le problème ne devient public que lorsque des acteurs mobilisés parviennent à l'inscrire dans l'espace public, c'est-à-dire lorsqu'il devient un sujet d'attention, voire de controverses et que des positions se confrontent pour en caractériser les composantes, l'ampleur et les causes²⁶. » Il ne devient politique que si les acteurs s'adressent à l'autorité publique pour le régler, que si la puissance publique elle-même cherche à le définir et à le circonscrire.

Dans la compréhension de ce qui configure un problème public, Daniel Cefaï utilise la notion d'« arène publique » comme « lieu de combats » et comme « scène de performances » devant un public²⁷.

²⁴ GUSFIELD (J. G.), *La culture des problèmes publics. L'alcool au volant : la production d'un ordre symbolique*, Economica, coll. « Études sociologiques », Paris, 2009 (traduction de *The Culture of Public Problems. Drinking-Driving and the Symbolic Order*, The University of Chicago Press, Chicago, 1981).

²⁵ *Ibidem*, p. 3.

²⁶ LASCOUMES (P.) et LE GALES (P.), *Sociologie de l'action publique*, Armand Colin, Paris, p. 69.

²⁷ CEFAT (D.), « Qu'est-ce qu'une arène publique ? Quelques pistes pour une approche pragmatique », in CEFAT (D.) et JOSEPH (I.), *L'héritage du pragmatisme. Conflits d'urbanité et épreuves de civisme*, Éditions de l'Aube, La Tour d'Aigues, 2002, p. 51-81.

Cette arène publique est un « horizon d'interactions et d'interlocutions²⁸ », un lieu dans lequel se confrontent des récits descriptifs, interprétatifs et des propositions de solutions différents voire antagonistes au sujet d'un problème public. C'est à travers ces confrontations que les acteurs configurent le problème public, le définissent, le formatent, le catégorisent. Des acteurs multiples (des hommes politiques, des syndicats, des scientifiques, des médias, des administrations publiques, etc.), participent à cette construction et se revendiquent d'ailleurs de différentes formes d'expertise (profane, experte ou encore de contre-expertise). Reconstruire la sociogenèse d'un problème public est intéressant en soi, pour montrer ce que la construction du problème doit à la position des acteurs, à leur manière de nommer, de catégoriser le problème, à la manière dont ils seront également « reçus » par le public. Par ailleurs, c'est aussi au travers de cette configuration narrative que se constituent certains acteurs collectifs qui sont configurés par le fait même de porter des récits et de batailler dans une « arène publique ».

Cette constitution des problèmes publics renvoie aussi, plus classiquement, à la notion d'« agenda » que l'on peut définir comme « l'ensemble des sujets ou problèmes auxquels les autorités gouvernementales, et ceux qui y sont associés de manière proche, s'intéressent à un moment donné²⁹ ». Il est intéressant de relever qu'avant les études sur l'agenda, popularisées par l'ouvrage de Kingdon, les études de politiques publiques négligeaient les logiques de mobilisation sociale, les luttes d'influence, les mouvements de politisation qui aboutissent à la sélection des problèmes³⁰. Or, on l'a dit, les situations de controverses dans les arènes publiques opposent de multiples acteurs qui pèsent, bien sûr, sur la constitution de cet agenda comme sur la manière dont le problème public va être appréhendé par les pouvoirs publics. Cela étant, les logiques aboutissant à la sélection de l'agenda politique du moment peuvent aussi être tout sauf transparen-

²⁸ CEFAL (D.), « La construction des problèmes publics. Définitions de situations dans des arènes publiques », *Réseaux*, vol. 14, n° 75, 1996, p. 43-66.

²⁹ KINGDON (J. W.), *Agendas, Alternatives and Public Policies*, Longman Classics, New York, 2^e édition, 2003, p. 3 (Notre traduction).

³⁰ HASSENTEUFEL (P.), « Les processus de mise sur agenda : sélection et construction des problèmes publics », *Informations sociales*, 2010/1, n° 157, p. 50.

tes et publiques, ce qui renvoie à l'action et l'influence souterraines des lobbies, par exemple.

La dynamique de construction du problème aura des effets sur l'action publique qui sera menée, sur les décisions qui seront prises. Cependant, la définition du problème n'est pas le tout de l'action publique. Même si elle joue un rôle de stabilisation des enjeux, de cristallisation des dimensions pertinentes contre d'autres dimensions qui, par contre, tombent dans l'oubli, les jeux d'acteurs lors de la mise en œuvre, par exemple au travers des processus de catégorisation administrative, influenceront fortement le sens que prendra, *in fine*, l'action publique³¹.

Les auteurs des différents chapitres de cet ouvrage se sont penchés sur les questionnements évoqués ci-dessus selon des angles d'approches parfois très différents mais souvent complémentaires. Tous participent par leur étude de ces réflexions sur l'articulation des savoirs et sur la construction sociale des problèmes publics.

En ouverture, la contribution de Corinne Delmas montre tout d'abord comment la thématique du « malaise des cadres » a connu un succès certain sur la scène publique où abondent de multiples formes de savoirs à ce sujet. Qu'il s'agisse d'expertise institutionnelle, de contre-expertise ou encore d'expertise profane, la profusion de ces savoirs a cependant construit une thématique difficilement mobilisable concrètement. L'auteur explore les conditions d'émergence et de succès de cette thématique en révélant que les questions de santé mentale, en particulier au travail, ont été saisies tout à la fois par les entreprises, la presse et les organisations syndicales. Stress, souffrances au travail, harcèlement, manque de reconnaissance font ainsi partie des notions qui construisent la thématique générale du « malaise des cadres ». Ce succès s'est nourri de la multiplicité des approches scientifiques autour de ces questions, qu'elles soient économiques, sociologiques ou encore psycho-pathologiques. La contribution de Corinne Delmas met en avant la diversité des savoirs, champs disciplinaires et registres

³¹ Voir par exemple DUBOIS (V.), « La sociologie de l'action publique, de la socio-histoire à l'observation des pratiques (et vice-versa) », in LABORIER (P.) et TROM (D.) dir., *Historicité de l'action publique*, PUF, Paris, 2003, p. 347-364.

discursifs cherchant à objectiver ce supposé malaise, qui vont être mobilisés de différentes manières par des acteurs comme les organisations syndicales de cadres, mais aussi des experts ou des chercheurs en sciences sociales. A l'expertise patronale, individualisante voire psychologisante, s'oppose ainsi un positionnement très différent des organisations syndicales. Véritable incantation, ce « malaise des cadres » est donc flou, polysémique et se traduit difficilement en actions ou revendications collectives. Selon Corinne Delmas, il faut en chercher les raisons notamment du côté de la prégnance d'une approche psychologisante du problème, perçu comme une question de santé mentale, de souffrance au travail. Thématique éminemment subjective s'il en est, elle s'inscrit aussi dans un contexte commercial particulier où une nouvelle presse économique s'intéresse à ces thèmes vendeurs tout en n'en servant qu'une version dépolitisée et libérale, s'attaquant très peu aux aspects collectifs et sociaux du sujet.

La contribution de Daniel Mouchard interroge quant à elle le développement de la « contre-expertise », cette expertise perçue comme une arme critique vis-à-vis du pouvoir politique et des institutions. L'auteur formule plusieurs questionnements théoriques à cet égard, que ce soit sur la professionnalisation du militantisme, sur le déplacement possible de l'imagination politique, sur les liens entre action publique et mobilisation sociale ou encore sur les interactions faites de « proximités conflictuelles » entre institutions étatiques et *challengers* dans la production cognitive. Les questions des luttes autour de l'expertise, de la genèse de certains savoirs, s'articulent évidemment à celles des mobilisations sociales et de la publicisation de certains enjeux. L'auteur observe la manière dont la contre-expertise a été formée et activée dans le contexte de mobilisation des mouvements des « sans » (autour de différentes formes de précarité) ainsi que dans la mouvance altermondialiste en France dans les années 1990. Pour appréhender les déplacements du phénomène, Daniel Mouchard éclaire la genèse de celui-ci dans l'après-Mai 68. Dans un contexte de forte mobilisation, la contre-expertise va se nourrir d'intenses productions de savoirs critiques dans différents secteurs (la prison, la santé, l'asile, etc.), de mélanges entre savoirs des « masses » et posture intellectuelle spécifique. Elle va s'activer au travers du droit, de la diffusion de « contre-information » mais aussi *via* l'action de l'État qui suscite lui-même cette expertise. La décennie 1980 ouvre une nouvelle ère. La

contre-expertise se concentre dans des secteurs plus restreints liés aux sciences « dures », comme la lutte anti-nucléaire, et se développe nettement moins en rapport avec les institutions étatiques. Enfin, le nouveau cycle de mobilisations qui débute dans les années 1990 recourt à la contre-expertise comme ressource fondamentale, dans des domaines beaucoup plus étendus, c'est-à-dire bien au-delà des controverses à haut degré de technicité. La contre-expertise devient centrale dans la mobilisation, elle est plus visible et source de propositions d'innovations institutionnelles. Elle engage des modes pluriels d'activation entrant ainsi en relation avec les institutions étatiques, que ce soit de manière coopérative ou conflictuelle. Cette « proximité conflictuelle », appréhendée au travers de l'évolution du répertoire d'action des groupes mobilisés, invite à analyser l'espace des interactions entre producteurs de savoirs et leurs cibles.

La contribution de Stefan Aykut dialogue à bien des égards avec les invitations à la réflexion formulées par Daniel Mouchard. Loin de souscrire à la vision mécanique de la transposition des connaissances scientifiques dans le champ politique que suggèrent les approches en termes de « communautés épistémiques », Stefan Aykut rend compte de l'intrication entre les sphères scientifique et politique, en France et en Allemagne, dans le domaine du changement climatique. Sa recherche montre qu'un savoir doté d'une légitimité globale, comme l'étude des changements climatiques, fait l'objet de retraductions dont le produit est largement fonction des contingences locales. Le changement climatique n'est pas l'objet stable et bien défini d'un discours scientifique globalisé qui se disséminerait tout simplement dans les cadres nationaux par le biais des seuls scientifiques. Bien au contraire, les efforts collectifs d'acteurs locaux – scientifiques, membres de la société civile, politiques et médias – participent à la co-construction de cet objet. Cette activité de co-construction mobilise images, textes et institutions qui proposent un « cadrage » (*framing*) spécifique de la question. Elle se déploie dans des cadres nationaux caractérisés par des « traditions d'expertise » ou « épistémologies civiques » différentes. Stefan Aykut montre ainsi la manière très différente dont le débat politique et médiatique sur le réchauffement climatique, de même que la manière de penser la production d'expertises sur ces questions, ont été envisagées dans les deux pays. Si l'on voit bien en Allemagne un débat « populaire » précoce, porté par la presse et transformé en pro-

blème politique, il semble qu'en France la première phase du débat climatique ait été caractérisée par un activisme administratif et une quasi-absence de débat médiatique. Le monopole détenu par les experts issus du sérail de l'administration française et le confinement des travaux tranchent à cet égard avec le pluralisme et l'ouverture de l'expertise allemande. La « localisation » de l'expertise globale dans le cadre de l'expertise française fait ainsi d'une question jugée en Allemagne alarmante, globale et hautement politisée un problème technique et local, dont la gestion incombe à l'expertise feutrée des hauts fonctionnaires.

Les savoirs féministes sont des savoirs profanes nés au sein d'un mouvement social, peu à peu institutionnalisés et se convertissant en véritable expertise, celle du genre. La contribution de Sophie Stoffel s'intéresse au processus qui permet à des organisations féministes productrices de savoir de contribuer à l'élaboration des politiques publiques. La reconnaissance (symbolique mais aussi matérielle et politique) de ces organisations féministes passe par leur capacité à faire valoir leurs connaissances accumulées et leur expertise sur les rapports sociaux de sexe et d'inégalités entre les hommes et les femmes. Sophie Stoffel montre que les positionnements pris par ces organisations féministes dans cette lutte pour la reconnaissance sont différenciés. Elle construit dans ce cadre quatre figures distinctes. La première figure, celle de l'interlocutrice productrice de discours, renvoie à la visibilisation des organisations produisant des discours féministes qui partent des expériences concrètes des femmes, et qui les problématisent afin de montrer les rapports sociaux de sexe, les discriminations de genre, les mécanismes de (re-)production de ces discriminations. Les savoirs féministes de ces organisations portent une visée émancipatrice, ce qui n'est pas nécessairement le cas des savoirs de genre qui relèvent de l'expertise en vertu de leur caractère scientifique ou technocratique. La deuxième figure, celle de l'héritière, se profile comme la descendante des mouvements féministes antérieurs, comme l'héritière de plusieurs vagues historiques qui ont produit différents savoirs. Ce retour historique permet de rendre compte de l'étendue du travail d'information et de conscientisation à propos de la discrimination de genre que l'on doit à ces savoirs profanes, mis au service de l'action politique. La troisième figure, celle de l'experte, rend compte du processus d'institutionnalisation qui a transformé les

savoirs féministes en « expertise de genre ». L'ONGéisation du mouvement social, la reconnaissance des organisations féministes comme interlocutrices légitimes dans le cadre des politiques publiques, la structuration des études de genre au sein des universités, font partie de cette institutionnalisation qui ne s'est pas forcément faite sans dénonciation quant aux risques d'instrumentalisation ou de manipulation de l'agenda féministe. La dernière figure, celle de l'interconnectée, rend compte de la nécessité, selon différentes actrices de l'égalité – dont certaines associations – de construire des alliances afin de promouvoir des politiques moins aveugles au genre. Ces réseaux interpersonnels, ces liens tissés avec les institutions publiques d'égalité, voire ces réseaux intersectoriels regroupant aussi des alliés non nécessairement féministes, rendent compte des interactions stratégiques mais aussi des opérations de « transcodage » multiples nécessaires à la configuration de l'action publique.

Ludivine Damay inscrit pour sa part sa contribution dans le renouvellement du débat sur les compétences politiques des citoyens. Alors que les approches classiques se bornaient à mesurer la compétence politique ordinaire *via* des enquêtes par questionnaires qui relevaient des connaissances du champ politique institutionnalisé (les élus, les partis, les politiques menées, etc.), une tendance plus actuelle tend à montrer que la nature des compétences ne se limite pas à ces connaissances et que, par ailleurs, la formation de ces compétences doit s'appréhender davantage à travers un ensemble de processus s'inscrivant au cœur de « véritables » interactions. Si l'auteur s'inspire des critiques récentes sur ces questions, elle tente également de démontrer que la vision du politique sous-tendue par ces approches critiques est souvent réductrice. En s'inspirant notamment de John Dewey et de Bruno Latour, elle défend l'hypothèse que le politique ne se réduit pas seulement à la sphère institutionnalisée, que ce qui crée potentiellement le politique part aussi d'expériences singulières, que la parole politique des citoyens renvoie à leur capacité à « construire des problèmes publics » ainsi qu'à leur travail de « représentation du public ». Le cas d'étude présenté porte sur l'expérience de budget participatif de la ville de Mons, en Belgique. Quoi qu'il en soit des errements du dispositif, ce dernier a débouché sur la réalisation de plusieurs aménagements urbains *via* l'organisation de nombreuses réunions de citoyens. L'observation de ces réunions et du processus

dans son ensemble permet à l'auteur d'avancer que les participants ont d'abord bien des difficultés à « parler politique » dans la mesure où la grammaire générale des interactions publiques a précisément tendance à favoriser l'évitement du politique. Cela dit, ces participants construisent d'autres manières de se rapprocher du politique en « parlant concret », selon leurs propres termes. L'auteur montre aussi comment les participants construisent les problèmes publics qu'il faut traiter, comment cette construction qui part pourtant d'expériences singulières personnelles s'inscrit dans une forme de « publicitude ». Enfin, la démarche creuse aussi la manière dont les problèmes singuliers deviennent l'affaire d'un public. Au cœur de ce processus, émerge la question de la représentation dans la mesure où certains citoyens en arrivent à parler pour d'autres et donc aussi, forcément, à s'engager dans cette forme « d'économie de la représentativité » entre ceux qui s'en revendiquent, ceux qui l'autorisent et ceux qui, au contraire, la refusent.

Les réflexions de Thomas Ribémont se développent davantage par rapport aux usages politiques d'un savoir historique. L'auteur revient sur les controverses relatives aux modalités et à la légitimité de l'intervention des historiens en dehors des cadres habituels d'exercice de leur métier. Pour Ribémont, il existe un lieu d'où tout historien parle en sa qualité d'historien. Or les frontières de ce lieu auraient été franchies à de nombreuses reprises en France au cours des trente dernières années à travers le débat sur le travail de mémoire à propos de la seconde guerre mondiale. En raison d'une injonction récurrente au devoir de mémoire et de l'émergence concomitante de revendications mémorielles multiples, le poids des experts de l'histoire se serait plus particulièrement accru en France. Le lien que les historiens entretenaient à la mémoire et à leur fonction politique se seraient transformés. Non pas que les historiens ne joueraient plus leur rôle dans la construction des représentations collectives, mais parce que le rapport histoire/mémoire se serait élargi. Alors que l'histoire dite traditionnelle s'emparait de la mémoire nationale pour lui donner corps en l'inscrivant dans la longue durée, la construction contemporaine du discours historique tendrait à épouser la pluralité des revendications mémorielles. Ce constat, qui s'appuie sur l'examen de l'affaire Lucie Aubrac (1997) et du procès de Maurice Papon (1997-1998), renvoie à l'utilisation de la connaissance savante comme outil de l'action politi-

que et pose la question de la crédibilité de savoirs spécialisés en dehors de l'espace scientifique. En d'autres termes, ce n'est rien moins que le problème des relations entre science et action, et entre le savant et le politique, qui est abordé par Thomas Ribémont.

La contribution de Benjamin Denis et Denis Duez interroge pour sa part les processus de construction et de déconstruction des régimes de vérité. A la différence de Thomas Ribémont, les auteurs choisissent d'examiner ces phénomènes non pas à travers les grands dossiers de l'Histoire, mais par le biais d'un « simple » fait divers. Les auteurs se penchent sur les poursuites judiciaires engagées en 2006 en Belgique contre les sympathisants belges d'une organisation turque d'extrême gauche poursuivis pour appartenance à une organisation terroriste. Les auteurs montrent que les débats autour de l'usage du terme « terroriste » participent d'un combat symbolique dans lequel les acteurs en présence – l'autorité publique, le groupe qualifié de terroriste, la communauté universitaire, les médias et autres experts – s'affrontent pour imposer leur interprétation spécifique de la réalité. Ils soulignent comment chaque acteur mobilise ses ressources propres et les types de savoirs qui lui sont spécifiques tout en retraçant les mécanismes de disqualification ou de re-qualification visant, selon les cas, à dénier toute légitimité politique à l'action des sympathisants du DHKP-C ou, à l'inverse, à les humaniser. Les auteurs replacent par ailleurs l'affaire du DHKP-C dans le contexte plus large de la controverse sur la mise en œuvre de la législation anti-terroriste belge à la même époque. L'affaire du DHKP-C est ainsi envisagée comme un premier test ayant permis aux parties prenantes de se positionner sur les dangers ou, au contraire, sur la nécessité de ce texte de loi. Aux discours médiatique, politique et judiciaire qui ont alimenté la thèse terroriste se seraient opposés des contre-discours et contre-savoirs portés par les proches des inculpés, par des groupes militants, mais aussi et surtout par des intellectuels, principalement issus du monde universitaire. Ces derniers auraient été au centre d'un processus de transcodage ayant inséré l'affaire non pas dans une problématique de lutte contre le terrorisme mais dans un récit la connectant aux enjeux de protection des droits et libertés individuelles.

En guise de conclusion, Pierre Lascoumes nous rappelle tout d'abord que la réflexion contemporaine sur l'expertise est passée en une quinzaine d'années de l'exploration à la synthèse critique. Il resi-

tue le présent ouvrage dans le mouvement réflexif qui caractérise les débats actuels sur les savoirs. Plus précisément, Pierre Lascoumes souligne la tendance à la désétatisation du cadrage des problèmes publics et de la définition des priorités de l'action publique. La « mise en politique » repose moins aujourd'hui sur les pouvoirs publics et de plus en plus sur l'activité de coalitions comptant nombre d'acteurs nouveaux. L'auteur schématise ces dynamiques d'élargissement à partir de deux dimensions : le type de savoir prépondérant et le mode de construction de l'enjeu public. Il distingue ce faisant quatre figures d'édification d'une cause. Enfin, Pierre Lascoumes soutient que la prise en considération croissante des « savoirs profanes » et du « savoir expérience » a permis de dépasser deux débats longtemps structurants, l'un relatif au degré de dépendance/indépendance des experts, l'autre portant sur la place de la subjectivité ou des formes non conventionnelles de rationalité.

